

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 6

Artikel: Prisons d'aujourd'hui

Autor: Lardy, Elisabeth

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prisons d'aujourd'hui

Nous sommes les enfants de notre enfance et beaucoup en sont les orphelins.

San-Antonio

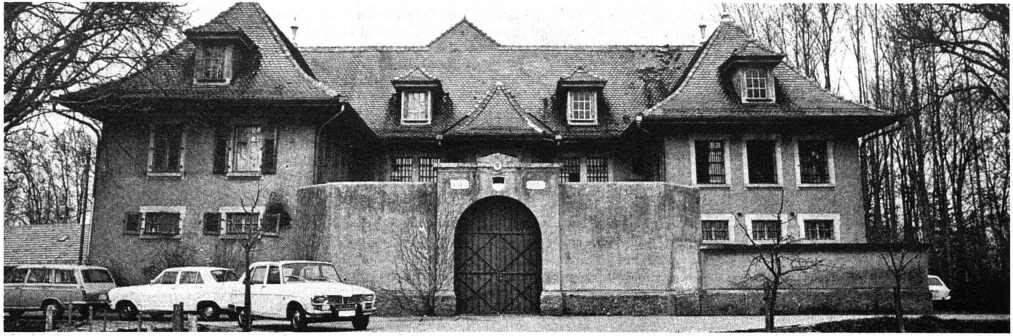


Photo Edelstein

Dans le domaine de la délinquance, nous nous trouvons dans une situation de rupture presque complète entre l'opinion publique et ceux qui ont à faire, professionnellement avec ce problème.

Ce divorce entre l'opinion publique et les spécialistes, si profond en matière de délinquance, peut se comparer à la grande incompréhension qui régnait, il y a quelques années encore, dans le domaine de la psychiatrie et du traitement des malades mentaux.

Après quelques semaines d'enquête auprès du directeur la prison de St-Antonio à Genève, de M. Hemmeler, aumônier d'une prison bernoise, d'assistants sociaux, je me retrouve avec des conclusions fondamentalement différentes de celles de mon départ.

Plaçons le problème dans son contexte général. Quels sont en 1976 les fruits d'une société technicienne à l'extrême, une civilisation d'expansion et de bien-être ?

Une civilisation de convoitise à peu à peu émergée, grâce au bien-être économique. Elle a placé l'homme moderne paradoxalement sur l'orbite de l'insécurité. Cette société qui se voulait sécurisante, en fait nous place devant des menaces nouvelles. C'est à se demander, si nous ne vivons pas une société qui a perdu son âme.

Pourquoi la délinquance ?

Pourquoi la délinquance a-t-elle pris un tel essor depuis quelques années ? Le développement de la délinquance suit une courbe géométrique. Aux Etats-Unis, d'après les statistiques, elle augmenterait onze fois plus vite que la population. A Genève, le taux de croissance est de neuf fois celui de la population. Cette délinquance est plus étendue dans les pays industrialisés que dans les pays peu développés. Elle est presque fonction du revenu par tête d'habitant. Elle est plus forte en ville qu'à la campagne ; elle touche davantage les quartiers pauvres que les quartiers résidentiels, les minorités déséritées que les majorités confortables. En fait, 80 % des délinquants sont recrutés parmi les couches les plus défavorisées de la population.

N'est-il pas paradoxal d'affirmer que la progression de la délinquance est le fait des pays riches, alors que d'autre part on affirme qu'à concurrence de 80 % elle concerne les couches pauvres de la population ? Le bien-être éveillé des besoins, provoque des sensations accrues et amène les plus défavorisés, au sein d'une économie prospère, à les assouvir.

Une autre cause de la délinquance trouve également ses racines dans le bien-être social et économique : c'est la dislocation des structures familiales, ou du moins la réduction à la famille cellulaire. Par la mobilité accrue de la population, des changements dans les structures professionnelles, la famille a été graduellement réduite et dévalorisée dans ce qu'elle représente de solidarité et d'entraide.

L'amélioration de la rémunération, notamment des jeunes, leur a donné une autonomie par rapport à l'appui financier des parents, ce qui constitue toujours davantage un élément de dissociation précoce des liens familiaux.

Frustrés d'affection

Conséquence de ces éléments nous arrivons à ce qui me paraît la cause immédiate, la plus profonde, la plus brûlante de la délinquance : le grand déficit affectif dont souffre si typiquement notre société. Selon les statistiques, 70 % des cas de délinquance sont commis par des frustrés d'affection.

Tous ceux que j'ai interrogés, médecin, aumônier, administrateur de

prison, ont relevé que ce problème du manque d'affection est le point essentiel chez le délinquant. L'éducation des parents consiste en premier lieu en une école des affections, où l'enfant apprend l'importance des sentiments et leur réciprocité, d'abord dans la famille, puis à l'égard du monde extérieur. Que le foyer soit brisé ou simplement troublé, et la leçon n'est pas apprise au moment crucial : l'adolescent devient un débile affectif, c'est-à-dire un délinquant en puissance.

Cela signifie que le chemin de la guérison ne passe pas seulement par le rétablissement de l'équilibre affectif mais aussi par celui de la restauration de la dignité bafouée. Est-ce que la prison, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, est de nature à rétablir le respect du détenu pour lui-même ?

Définitions du délit

1) Le délit, disent les uns, est un choix délibéré de l'homme libre en faveur du mal.

2) D'autres, moins dogmatiques, estiment que le délit est une sorte de trébuchement sur la voie normale. Le délit est la chute du faible.

3) Une troisième école, déclare que la délinquance est une fatalité sociale, innée à l'homme et inhérente à la société ; une sorte de destin auquel on ne saurait échapper.

4) Mais, de nos jours, on tend de plus en plus à reconnaître que la délinquance est une sorte de maladie de l'âme ; la maladie des frustrés comme nous le mentionnons plus haut, et que ce mal appelé traitement et guérison.

Nous aurons donc quatre différentes conceptions de la peine.

Si le délit est un choix délibéré, certains disent que le coupable doit expier. L'expiation, payement de la dette, n'est rien d'autre que la vengeance, éminemment primitive. Elle trouve ses racines dans les zones les plus obscures de l'être humain où elle côtoie le sadisme et la haine.

Et pourtant, l'opinion publique de nos jours, dans un pays aussi évolué que le nôtre, se réfère souvent dans ses positions à l'égard de la criminalité et des notions expiatives. Pire encore, notre code pénal, et la plupart des codes européens, contiennent explicitement ou implicitement des références à cette conception.

Deuxième notion : le délit comme la chute du faible.

Selon une opinion largement répandue, la peine dissuasive, c'est-à-dire sévère, douloureuse doit retenir le faible qui chancelle devant la tentation du mal.

Que penser de cet effet dissuasif de la peine ? Sur ce point, les experts étaient du même avis : l'effet dissuasif du châtiment est marginal. S'agissant de la peine de mort, les statistiques prouvent que son abolition n'a rien changé et que le taux de la récidive tend à indiquer qu'il n'en va pas autrement de l'emprisonnement.

Troisième notion : le délit comme une fatalité sociale, une circonstance inévitable avec, comme conséquence, que la peine doit avoir surtout pour but de mettre la société innocente à l'abri de la menace.

En mettant en vedette cette notion de la protection sociale, on se fonde en fait sur l'élément de la peur. Puisqu'il s'agit de mettre derrière des barreaux celui qui enfreint nos lois, nous confessons notre crainte d'en être victime. Cette crainte est centrale dans nos réflexions à tous. L'augmentation de la délinquance donne raison, semble-t-il, à ceux qui veulent mieux se protéger. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'emprisonnement est toujours limité dans le temps et que tout criminel derrière ses barreaux est destiné à en

sortir tôt ou tard. La prison est un dépôt provisoire.

Dès lors, le vrai danger est que le criminel sortant de prison soit devenu encore plus pervers, plus révolté qu'à son entrée, prêt à prendre sa revanche, et sachant comment le faire. Un délinquant d'occasion devenu criminel professionnel.

Dans ce contexte, le système pénitentiaire est-il la meilleure protection de la société ?

Il y a certains cas effectivement dangereux, pour lesquels il n'y a pas d'autre remède que la mise derrière les barreaux, mais ceux-là représentent un petit nombre. Ils sont marginaux par rapport à tous ceux qui resurgiront pour faire plus de mal et dont la perversion aurait pu être évitée.

Quatrième these enfin : le délit d'un malade de l'âme, c'est un déficient affectif qu'il faut soigner, ramener sur la bonne voie et, enfin, guérir.

Ceux que j'ai interrogé ont considéré l'emprisonnement, essentiellement dans cette perspective, en se préoccupant des questions suivantes :

Est-ce que le fait de mettre quelqu'un derrière des barreaux est de nature à le guérir de son mal ?

On en arrive à constater la faille de notre système de répression, faille due à une contradiction fondamentale.

Châtier ou protéger ?

Le système est fondé à la fois sur les notions de châtiment et de rédemption. Or, ces conceptions sont inconciliables. Pour châtier, il faut punir et faire souffrir. Pour protéger la société, il faut enfermer. En revanche, pour vraiment guérir, il faut rétablir les équilibres affectifs, rendre à l'homme déchu sa dignité, son respect de lui-même, son espoir.

Pour preuve de la carence de notre système, il suffit de laisser parler les froides statistiques. La récidive atteint à présent un taux de 60 % et suit chaque année une courbe ascendante.

En France, de grandes réformes sont en chantier et Lecanuet s'y attelle avec ardeur. Qu'envisage-t-on ?

- Mettre moins de gens en prison.
- Recourir davantage à des peines courtes.
- Substituer à l'emprisonnement diverses mesures par amendes, par confiscations d'objets, tels que motos, voitures.
- Prévenir la délinquance par une aide éducative et sociale aux jeunes en danger de banditisme.
- Donner un enseignement de qualité aux prisonniers.
- Moderniser les établissements pénitentiaires.
- Rémunérer correctement le travail en atelier.

Exemple suédois

Voyons ce qui se passe en Suède, pays pilote dans ce domaine.

1. La politique officielle jusqu'à récemment a été de multiplier les efforts pour améliorer la condition pénitentiaire.
2. La Suède s'est mise à l'avant-garde depuis une dizaine d'années déjà par tous ses efforts pour humaniser la politique pénale et par les soins durant l'emprisonnement pour faciliter la réadaptation du détenu lors de sa mise en liberté.
3. Les établissements sont clairs, accueillants ; les gardiens ne portent pas d'uniforme, la lecture est libre, la correspondance sans censure, l'isolement restreint et le travail s'effectue en groupe.
4. Les peines sont courtes, en moyenne 4 mois. Le maximum de peine pour un meurtre est de huit ans, alors qu'en Suisse elle est de vingt ans.

5. Plus de la moitié des peines distribuées est infligée sous forme d'amendes, soins éducatifs et soins psychiatriques.

6. La politique officielle aujourd'hui est d'isoler un petit nombre de délinquants graves dans des établissements fermés, tout en accordant plus de liberté à la majorité.

Résultats : pas probants

Pendant, on constate aujourd'hui que les résultats de ces efforts pour humaniser les prisons ne sont pas probants. Ni la délinquance, ni la récidive n'ont diminué et l'optimisme qui régnait il y a quelques années concernant la valeur du traitement en prison pour renforcer le psychisme du délinquant a disparu.

Que propose-t-on de nouveau ?

À présent, la tendance est de contester la valeur de la peine privative de liberté, en tant que telle et l'accent est mis sur la gamme des autres mesures, notamment le traitement en liberté ou en semi-liberté qui semble porter de bien meilleurs fruits.

Une loi récente se réfère surtout à « la clientèle normale », c'est-à-dire au délinquant moyen, et à celui condamné à de courtes peines.

Les nombreux petits établissements locaux accueillent toute cette catégorie de délinquants ainsi que les cas graves qui ont déjà purgé les deux tiers de leur peine en prison fermée.

Chaque établissement ne comporte que 20 à 40 places. Le condamné est confié à l'institution locale qui se trouve la plus proche de son domicile, pour faciliter le contact entre le condamné et sa famille, ainsi qu'avec le marché du travail.

Pendant la première partie de son séjour, le détenu jouit de moins de liberté que plus tard. Le système vise à préparer la remise en liberté. Le détenu est obligé de travailler ou de participer à la formation professionnelle qu'on lui offre.

Plus tard, il travaillera à l'extérieur à plein temps, ce qui facilitera sa réintégration.

A ceux qui prouvent qu'ils le supportent, des permissions fréquentes seront accordées.

On juge très important que le détenu puisse maintenir des relations avec ses proches et qu'il apprenne à vivre sa liberté avec un sens de responsabilité.

La conclusion à tirer de ce tour d'horizon est qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Toutefois, certaines idées directrices se dégagent :

- Les peines d'emprisonnement devraient être raccourcies et, si possible, remplacées par des mesures de contraintes non-privatives de liberté : amendes, confiscations, résidence forcée, obligation de suivre un traitement, formation...
- Si une peine privative de liberté est jugée nécessaire, il faudrait recourir dans la plus grande mesure possible à des peines allant de la semi-liberté à la détention par journée séparée.
- Le casier judiciaire qui jusqu'à présent a compromis les chances de réintégration du détenu, devrait être limité dans l'usage qui en est fait.
- Il faudrait majorer le budget des autorités pénales, pour pouvoir augmenter le nombre des psychiâtres, des aides sociaux.
- Il est essentiel de supprimer « les villes pénitentiaires » et les remplacer par des structures petites et décentralisées.

Changeons notre attitude

Il faudra que le public change son attitude et considère les pénitenciers non comme des prisons, mais comme des maisons de convalescence, le délinquant comme un malade.

Enfin, il s'agit d'attaquer le mal à sa racine, mettre sur pied tout un système permettant à la société d'intervenir avant la chute, chaque fois que les conditions de la délinquance sont réunies (manque d'encadrement, disruption de la famille).

Elisabeth Lardy.

ROME

De tous les chemins qui mènent à Rome choisissez la voie aérienne !

Du 20 mai au 10 juin : départs tous les jeudis et lundis
 Du 10 juin au 2 septembre : départ tous les jeudis et lundis
 Du 2 septembre au 7 novembre : départs tous les jeudis et lundis.

Séjours mid-week/lundi-jeudi dès Fr. 239.-
 Séjours week-end/lundi-jeudi dès Fr. 268.-
 Séjours d'une semaine dès Fr. 313.-

* Inklus Fr. 30.- réduction pour départs avant et après saison.

SAGITAR tours

London Air Tours

AGENCE: 64-66, rue de Lausanne - 1202 GENEVE
 Réservation: (022) 32 88 03 - 31 44 56 - 31 74 65
 ou votre agence de voyages habituelle